



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20240514-240514_019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024

Publication : 23/05/2024



DELIBERATION N°240514_019

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT CHAZELLES-SUR-LYON/VIRICELLES A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE QUATORZE MAI à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel PAGNOL, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2024

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Florence PAILLEUX - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Christian BLANCHARD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : René GRANGE à Marie-Christine BERTHOLLET - Thierry PONCHON à Cyril D'IPPOLITO - Corinne CHEVRON à Maryvonne MOUNIER - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Mickaël HATRON à David BOURKAIB - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Gérard HAEGY à Christine MONTAGNY - Yves GORD à Christian BLANCHARD.

Absente excusée : Aline CIZERON

Secrétaire élu pour la session : Michel FAURE

Vu la réglementation concernant la mise à disposition de personnel et notamment le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 ;

Vu l'accord de l'agent communal concerné ;

Madame Jeanine RONGERE, adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines, rappelle à l'assemblée qu'une convention de mise à disposition de personnel communal auprès du Syndicat mixte fermé de l'Eau et de l'Assainissement de CHAZELLES-SUR-LYON/VIRICELLES, a été signée le 1^{er} janvier 2023 pour 3 ans pour 6 agents communaux, notamment pour la directrice des services de la commune (un 7^{ème} agent a été mis à disposition pour 2024 et 2025). Eu égard à la mutation de la directrice des services à compter du 1^{er} juin 2024, il convient d'établir une convention (renouvelable) de mise à disposition concernant son successeur du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2025 inclus.

Madame RONGERE précise que l'agent concerné a été consulté et donné son accord.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat mixte fermé de l'Eau et de l'Assainissement de CHAZELLES-SUR-LYON/VIRICELLES pour 1 an et 7 mois (renouvelable) du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2025 inclus ;
- **APPROUVE** la convention à passer entre la commune et le syndicat et autorise Monsieur le Maire à la signer ;

- **DIT** que les dépenses afférentes à l'emploi du personnel mis à disposition seront inscrites au budget communal, ainsi que les recettes qui correspondent au remboursement de ces charges par le syndicat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,
Michel FAURE

